

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

## SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

**N° DE LA DELIBERATION : 2026023**

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, Maire.

**Présents** : Bergogne Romain, Buchon Chris, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Laine Jean-Michel, Machet Thierry, Mansour Soufiane, Munoz-Garcia Lucas, Ollier Candice, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

**Absents** : Lafont Eric (procuration à Recht Caroline)

**A été nommée secrétaire** : Christine PARMIER

**NOMBRES DE MEMBRES :**

**Afférents au Conseil Municipal : 15**

**En exercice : 15**

**Qui ont pris part à cette délibération : 15**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 030-213001092-20260427-DE2026023-DE

**Date de la convocation : 13/04/2026**

**Date d'affichage : 15/04/2026**

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE  
POLICE 2026**

Le Conseil Municipal d'Euzet-les-Bains,

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la possibilité de demander une subvention au titre des amendes de police 2026.

La commune ayant le désir de sécuriser le village un dossier pour demander cette subvention sera préparé avant le 30 avril 2026 et envoyé au Département. Le projet aura un montant inférieur à 40 000.00 euros HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal de la commune à l'unanimité demande à Mr le Maire de s'occuper du dossier de demande de subvention et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Conseil Municipal



Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le 29/04/2026  
 ID : 030-213001092-20260427-DE2026023-DE

BERGOGNE Romain		MANSOUR Soufiane	
BUCHON Chris		MUNOZ-GARCIA Lucas	
CHAZEAU Christelle		OLLIER Candice	
CROXO Stéphanie		PARMIER Christine	
HILLION Françoise		RECHT Caroline	
LAFONT Eric		SAUVAYRE Jean-Luc	
Le Maire, LAINE Jean-Michel		SENSEN Karine	
MACHET Thierry			

*La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*